

DECISION N°8/2022

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 3 mars 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle polyvalente de La Chapelle-en-Serval, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 15

votants : 25

Date de convocation :
9 février 2022

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Guy HARLE D'OPHOVE, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Thibault HUMBERT à Gilles SELLIER, Stéphanie VAN EUW à Jean-Marie BONTEMPS, Jean-François RENARD à Daniel FROMENT, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Corry NEAU à Daniel DRAY, Patrice ROBIN à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, James PASS à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents : François DESHAYES, Nathalie LEBAS, Benjamin CHKROUN, Gilles GANZIERA.

Assistaient également : Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil Départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER Daniel FROMENT secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°9/2022

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 JANVIER 2022

Séance du 3 mars 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle polyvalente de La Chapelle-en-Serval, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 15

votants : 25

Date de convocation :
9 février 2022

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Guy HARLE D'OPHOVE, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Thibault HUMBERT à Gilles SELLIER, Stéphanie VAN EUW à Jean-Marie BONTEMPS, Jean-François RENARD à Daniel FROMENT, Martine BORGEO à Nicole COLIN, Corry NEAU à Daniel DRAY, Patrice ROBIN à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, James PASS à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents : François DESHAYES, Nathalie LEBAS, Benjamin CHKROUN, Gilles GANZIERA.

Assistaient également : Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil Départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2022.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°10/2022

MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance du 3 mars 2022

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle polyvalente de La Chapelle-en-Serval, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 15

votants : 25

Date de convocation :
9 février 2022

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Guy HARLE D'OPHOVE, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ.

Avaient donné pouvoir : Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Thibault HUMBERT à Gilles SELLIER, Stéphanie VAN EUW à Jean-Marie BONTEMPS, Jean-François RENARD à Daniel FROMENT, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Corry NEAU à Daniel DRAY, Patrice ROBIN à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, James PASS à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents : François DESHAYES, Nathalie LEBAS, Benjamin CHKROUN, Gilles GANZIERA.

Assistaient également : Philibert de MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture/cheval », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Leslie PICARD, Présidente de la Commission « Communication/sensibilisation », Hervé POTEAUX, Président de la Commission « Tourisme », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil Départemental de l'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage » rapporte le dossier suivant :

Commune d'ASNIERES-SUR-OISE : Plantation du parking Delchet

A la suite de travaux d'aménagements du parking au cœur du village, rue Delchet, la commune souhaite à présent le végétaliser.

- Le montant total du devis est de 3 380 € HT pour la plantation de 10 rosiers, 58 arbustes, 90 charmes à racines nues, 10 kg de gazon
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 704 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage – sous-groupe Gestion de projets »,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DECIDE D'OCTROYER 2 704 € à la commune **d'ASNIERES-SUR-OISE** pour la plantation de 10 rosiers, 58 arbustes, 90 charmes à racines nues, 10 kg de gazon

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le égéal pour fin

ID : 060-256005638-20220303-DECISION202210-AU

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patri
projet.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND